



**MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale des ressources humaines**

## **RAPPORT DU JURY**

**SESSION 2026**

**Concours :** Concours d'Accès au Corps des Professeurs de Lycée Professionnel (CAPLP Interne)

**Section :** Génie Civil

**Option :** Équipements Techniques - Énergie

Rapport de jury présenté par :

Monsieur Régis Rigaud Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

## SOMMAIRE

<b>ÉLÉMENTS STATISTIQUES</b>	<b>3</b>
<b>NATURE DES ÉPREUVES</b>	<b>4</b>
<b>ARRÊTÉ RÉGLEMENTAIRE</b>	<b>4</b>
<b>ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ</b>	<b>4</b>
Définition de l'épreuve	
Observations du jury	
<b>ÉPREUVE PRATIQUE D'ADMISSION</b>	<b>7</b>
Organisation de l'épreuve	
Définition de l'épreuve	
Observations du jury	
<b>CONCLUSION</b>	<b>10</b>

### ***Remerciements***

Le président et les membres du jury du concours du CAPLP interne génie civil option Équipements Techniques - Énergie, remercient l'équipe de direction du lycée des métiers de l'écoconstruction et de l'énergétique Martin Nadaud de Bellac pour son accueil et la mise à disposition des locaux.

## ÉLÉMENTS STATISTIQUES

### CAPLP INTERNE et CAER Génie-civil : équipements techniques-énergie

	Public	Privé
<b>Nombre de candidats inscrits</b>	<b>33</b>	<b>0</b>
Nombre de postes offerts au concours	6	0
Nombre de candidat ayant déposé un dossier RAEP	19	0
Nombre de candidats admissibles	12	0
Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission	9	0
Nombre de candidats admis	6	0

<b>Épreuve d'admissibilité</b>	<b>/ 20</b>
Moyenne générale des candidats admissibles	12,3
Moyenne des points obtenus par le premier candidat admissible	15
Moyenne des points obtenus par le dernier candidat admissible	10

<b>Épreuve d'admission</b>	<b>/ 20</b>
Moyenne générale des candidats admis	11,4
Moyenne des points obtenus par le premier candidat admis	15,5
Moyenne des points obtenus par le dernier candidat admis	10

## NATURE DES ÉPREUVES

Nature des épreuves	Durée	Coefficient
<b>A- Épreuve d'admissibilité</b> Étude d'un dossier RAEP	Établi par le candidat	1
<b>B- Épreuve d'admission</b> Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel	6h	2

## ARRÊTÉ RÉGLEMENTAIRE

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

## ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

### Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (Coefficient 1)

#### Définition de l'épreuve

Le candidat transmet son dossier au jury suivant les modalités fixées par l'arrêté d'ouverture du concours. Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans le délai et selon les modalités ainsi fixées entraîne l'élimination du candidat.

Le jury examine le dossier de RAEP qu'il note de 0 à 20. Le dossier est soumis à une double correction. Il n'est pas rendu anonyme.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une **première partie** (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une **seconde partie** (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe une situation d'apprentissage relative à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, en tenant compte de la diversité des élèves, de la responsabilité éducative et de l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée :

Dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm. Sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

Le candidat atteste sur l'honneur de l'authenticité de toutes les informations figurant dans son dossier. Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- La pertinence du choix de l'activité décrite
- La maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité
- La structuration du propos
- La prise de recul dans l'analyse de la situation exposée
- La justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés
- La qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe

Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées, lors de l'entretien, à un échange sur le dossier de RAEP, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

## Observations du jury

Ces observations visent à informer les futurs candidats des attentes du jury et des éléments essentiels à prendre en compte pour réussir les épreuves.

Elles s'appuient sur l'analyse de la session 2026 et des précédentes et mettent en évidence les bonnes pratiques ainsi que les erreurs à éviter.

**Dans la première partie**, le jury a apprécié les dossiers qui valorisent une expérience professionnelle riche, progressive et solide, constituant un véritable atout pour l'enseignement de spécialité choisi et pouvant être porteur d'ancrages concrets pour les élèves. Certains parcours sont suffisamment détaillés et liés explicitement aux activités de formation.

Par contre, d'autres parcours professionnels sont insuffisamment détaillés, ce qui ne permet pas de dégager l'expression des compétences acquises et leur éventuel lien avec de futures activités de formation.

*A contrario*, certaines présentations personnelles gagneraient à être plus synthétiques et principalement axées sur l'expérience professionnelle en lien avec le métier d'enseignant. Il est attendu de mettre en perspective des expériences professionnelles en lien avec les spécialités des diplômes de la filière.

**Dans la seconde partie**, le candidat doit présenter une séquence pédagogique située dans une progression ou une planification annuelle.

Le jury a pu apprécier :

- des propositions pédagogiques bien construites et pertinentes, ancrées dans les référentiels (MEE, MFER, ICCER) ;
- des dossiers mettant en avant des notions essentielles comme la prévention et la sécurité, en lien avec la spécialité enseignée ;

- la pertinence du choix d'activité ;
- l'appropriation des enjeux didactiques et pédagogiques ;
- une approche construite de l'enseignement et de l'évaluation par compétences ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification des choix pédagogiques ;
- la qualité de l'expression écrite.

Certains dossiers présentent des initiatives pédagogiques intéressantes, telles que :

- des activités mobilisant la pédagogie de projet ;
- des contenus de différenciation pédagogique ;
- des évaluations par compétences et de la remédiation ;
- des propositions de mobilisation en classe d'outils numériques pertinents
- des propositions qui créent du lien entre les apprentissages.

Les meilleures productions se caractérisent par des séances cohérentes et adaptées au public, une articulation claire avec les référentiels, et la présence d'une évaluation par compétences.

En revanche, le jury a constaté dans certains dossiers :

- un manque de prise en compte de la diversité des élèves. Peu de candidats abordent l'hétérogénéité des classes et les stratégies pédagogiques adaptées ;
- une confusion entre compétences et tâches professionnelles ;
- des justifications insuffisantes sur les choix didactiques et pédagogiques ;
- l'absence ou l'imprécision des documents pédagogiques : certains dossiers ne permettent pas d'évaluer la qualité des supports proposés aux élèves ;
- des problématiques techniques déclenchantes trop larges ou imprécises ;
- l'absence de progression pédagogique claire et de contextualisation des séquences pédagogiques dans un cadre de formation ;
- des séquences ne s'appuyant pas sur les référentiels des diplômes de la filière énergétique ;
- des séances sans réelle contextualisation professionnelle : l'élaboration d'une problématique liée à une situation de travail réelle n'est pas toujours proposée ;
- des modalités d'évaluation trop peu détaillées ;
- une analyse insuffisante des résultats des élèves et une absence de proposition de remédiation ;
- des séquences peu structurées ;
- dans le cas où l'accueil d'élèves à besoins éducatifs est abordé, un manque d'explication sur la démarche d'inclusion et d'adaptation pédagogique
- des propositions pédagogiques sans lien avec la filière énergétique ou relevant de SEGPA, en dehors des activités de chauffage ou de plomberie du champ habitat.

Au niveau de la forme, le jury regrette que certains dossiers proposés soient incomplets ou non conformes, ce qui dénote :

- des consignes de mise en forme non respectées (pagination, interlignes, typographie) ;
- des fautes d'orthographe ;
- des mises en page peu structurées qui rendent l'ensemble peu lisible
- des références à des sources extérieures non indiquées.

L'utilisation de l'intelligence artificielle peut se révéler contreproductive lorsqu'elle conduit à des formulations génériques, déconnectées du contexte réel de classe.

Le jury recommande vivement aux candidats :

- d'exploiter pleinement les référentiels des activités professionnelles et de certification pour construire des propositions pédagogiques réalistes et structurées autour d'une problématique explicite ;
- de proposer des objectifs d'apprentissage explicites, visant l'acquisition de compétences clairement identifiées et de prérequis précis ;

- d'élaborer une stratégie d'évaluation cohérente (critères, indicateurs, niveaux de maîtrise) en référence au CCF et aux textes réglementaires ;
- d'identifier et de mettre en œuvre des méthodes pédagogiques adaptées au niveau de formation visé ;
- de soigner la forme : respect strict des consignes de présentation, qualité de l'expression écrite, structuration du dossier en parties et sous-parties clairement identifiées ;
- de veiller à rester ancré dans des situations professionnelles effectivement vécues et analysées.

## **ÉPREUVE PRATIQUE D'ADMISSION**

### **Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel (Coefficient 2)**

#### **Organisation de l'épreuve**

La durée de l'épreuve d'admission est de 6 heures.

Elle comporte 4 temps :

- Travaux pratiques : 4 heures
- Préparation de l'exposé : 1 heure
- Exposé : 30 minutes
- Entretien : 30 minutes

#### **Définition de l'épreuve**

L'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séance de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur des activités pratiques réalisées sur système technique de chauffage, de froid, de climatisation, de ventilation ou d'énergie renouvelable ainsi que sur des travaux de façonnage.

La séance de formation s'inscrit dans les programmes de baccalauréat professionnel de la filière énergétique (MEE, MFER, ICCER).

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter la démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques, à situer la séance proposée dans une séquence et une progression pédagogique.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séance de formation présentée.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

## Observations du jury

Dans la première partie pratique, le jury évalue l'aptitude des candidats à :

- mobiliser leurs connaissances et compétences, tant scientifiques que techniques, pour résoudre les problématiques techniques en lien avec les référentiels des baccalauréats ICCER, MEE et MFER ;
- mettre en service, réaliser une maintenance préventive ou corrective, optimiser le fonctionnement d'une installation ;
- réaliser un façonnage d'une partie d'installation thermique ou frigorifique.

Globalement, lors de cette épreuve pratique, la maîtrise technique des candidats s'est révélée satisfaisante, avec un respect des consignes de prévention et de sécurité. Les candidats les mieux préparés maîtrisent la mise en service, le réglage et l'optimisation de systèmes en lien avec les référentiels MFER, MEE et ICCER (réfrigération, conditionnement d'air, chauffage, VMC double flux, etc.) et savent conduire les mesures nécessaires à l'analyse des cycles sur diagrammes enthalpiques et psychrométriques.

Pour autant certains candidats ont été en difficulté sur les points suivants :

- schématisation de circuits fluidiques et compréhension des symboles normalisés ;
- connaissances scientifiques et techniques insuffisamment consolidées sur certains domaines (froid, climatisation, régulation, hydraulique, électricité) ;
- connaissance des particularités des fluides frigorigènes usuels ;
- manipulations simples de base
- réalisation de bilan de fonctionnement d'installation frigorifique ;
- capacité à intervenir sur des systèmes didactiques ;
- connaissance du contenu, des attentes et du déroulement des épreuves.

Sur la partie façonnage, le jury a globalement pu observer une maîtrise satisfaisante de :

- la manipulation du chalumeau oxyacétylénique (réglage des pressions, allumage, réglage de la flamme) ;
- la réalisation de brasures ;
- la maîtrise des différentes techniques de façonnage : cintrage, filetage, dudgeon, piquage.

Le jury insiste sur la nécessité d'une préparation spécifique à ces gestes professionnels, indissociables du champ de compétences attendu d'un professeur de la filière.

**Concernant la deuxième partie de l'épreuve** consacrée à la **présentation d'une activité**, le jury constate avec satisfaction que l'exploitation des mises en situation pratique sont, dans l'ensemble, bien comprises par les candidats.

Le jury a pu apprécier de la part de certains candidats :

- un exposé bien structuré ;
- une description de séance détaillée (activités élèves, moyens utilisés, organisation, temps imparti...) ;
- un positionnement clair de la séance au niveau d'une séquence et d'une progression pédagogique ;
- une organisation réfléchie des activités du groupe classe
- des modalités d'évaluation et de suivi des acquisitions de compétences ;
- une prise en compte de l'hétérogénéité des élèves ;
- une connaissance des dispositifs d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- une maîtrise suffisante des programmes et référentiels MEE, MFER, ICCER ;

- une capacité à travailler en équipe et à collaborer avec des partenaires professionnels ;
- un support projeté de qualité ;
- la clarté des propos ;
- un exposé concis et précis ;
- une bonne gestion du temps de présentation.

Les présentations les plus abouties articulent de manière convaincante les dimensions technique, pédagogique et éducative, tout en intégrant l'hétérogénéité des élèves et des réponses à leurs besoins.

Toutefois certains candidats ont présenté :

- un manque évident de préparation à cette épreuve, se traduisant par des exposés insuffisamment développés ou peu construits ;
- une utilisation insuffisante des documents ressources fournis (fiche d'organisation et de déroulement de séance), qui pourraient pourtant soutenir la structuration de la présentation ;
- une justification rarement argumentée de la place de la séquence dans l'année scolaire et dans le parcours de formation de l'élève ;
- une analyse et une exploitation trop succinctes des activités pratiques proposées ;
- une exploitation des référentiels (tâches professionnelles, compétences, savoirs associés) parfois superficielle ;
- des objectifs d'apprentissage, compétences visées et prérequis insuffisamment explicités ;
- une gestion de classe peu décrite, notamment en ce qui concerne la prise en compte de l'hétérogénéité ; l'absence de différenciation pédagogique ;
- une maîtrise lacunaire des modalités d'évaluation en CCF (critères, construction des situations, positionnement des niveaux de maîtrise) ;
- une présentation trop courte et monotone ;
- une posture statique, assis derrière le bureau.

**Durant l'entretien**, le jury a pu apprécier :

- une posture professionnelle conforme à celle d'un cadre de l'Éducation nationale, faite d'écoute, de distanciation et de réflexion sur sa propre pratique ;
- des réponses pertinentes aux questions posées ;
- la capacité à justifier les choix didactiques et pédagogiques,
- la prise en compte des valeurs de la République et des exigences du métier de fonctionnaire ;
- une bonne appréhension du fonctionnement des lycées professionnels et de la réforme de la voie professionnelle.

Néanmoins, la mise en évidence des valeurs de la République, la gestion des conflits, le suivi des élèves et l'inclusion restent des points à consolider pour un nombre conséquent de candidats.

Les ressources et les partenaires internes et externes à l'établissement scolaire sont souvent trop peu identifiés. De ce fait, beaucoup de candidats formulent des réponses dont le périmètre se limite à la classe.

Les modalités pédagogiques, en référence à la réforme du lycée professionnel (soutien au parcours, co-intervention, projet, familles de métiers en classe de 2<sup>nd</sup>e, parcours personnalisé en classe de terminale...), sont des sujets de questionnement sur lesquels le jury attend des réponses précises et argumentées.

Le jury recommande aux futurs candidats :

- de se préparer spécifiquement à la phase de soutenance de l'épreuve, en veillant à exploiter pleinement les trente minutes d'exposé ;
- d'intégrer de manière réfléchie l'outil numérique dans la présentation, au service de la clarté et de l'efficacité pédagogique ;
- de travailler l'ensemble des domaines de la filière énergétique (chaud, froid, climatisation, ventilation, plomberie-sanitaire, énergies renouvelables, électricité), en particulier lorsque l'on est spécialiste d'un seul champ ;
- de s'approprier pleinement les principes et les valeurs de la République, ainsi que les dispositifs et partenariats internes et externes à l'établissement.

## **Conclusion**

Le CAPLP génie civil, option équipements techniques – énergie, exige des candidats une double compétence, à la fois technique et pédagogique, étroitement articulée aux référentiels des diplômes de la filière énergétique.

Si la maîtrise des gestes professionnels et l'exploitation des supports de travaux pratiques constituent un socle indispensable, leur transposition didactique, la structuration des apprentissages et la prise en compte des élèves dans toute leur diversité demeurent déterminantes pour la réussite au concours.

Le jury invite les futurs candidats à s'engager dans une préparation rigoureuse, incluant un travail approfondi sur les référentiels, sur la didactique des enseignements professionnels, sur les modalités d'évaluation en CCF et sur la connaissance du système éducatif et de la voie professionnelle.

Il les encourage à s'investir pleinement dans la rédaction du RAEP, à entretenir et élargir leurs compétences techniques dans l'ensemble des domaines de la filière énergétique, et à se préparer à la phase orale de l'épreuve d'admission.